

> Par plusieurs intervenants



ATELIERS DEBATS PHILOSOPHIQUES

Philosophie

Le principe des ateliers philosophiques est d'introduire des échanges à partir d'un exposé de 30 minutes de l'intervenant et sur la base d'un effectif limité à moins de 30 personnes pour faciliter les interventions.

- ◆ **Colette Fauchoux:** La laïcité
- ◆ **Sandra Durand:** La philosophie du jeu
- ◆ **Sylvain Reboul:** Les tensions inhérentes à la démocratie



Infos pratiques 2019/2020

Conférences gratuites

Entrée libre dans la limite des places disponibles

Lundi 18h30/20h

angers.fr



Par Colette FAUCHOUX: La laïcité

En continuité avec les conférences de l'an passé, la laïcité est proposée sous forme interactive en atelier sur la base d'une approche introduite par l'intervenante.

13/01/2020: l'application de la loi 1905

20/01/2020: une morale laïque

27/01//2020: laïcité et islam

03/02//2020: la laïcité, un défi français

Par Sandra DURAND: La philosophie du jeu

Les ateliers débats consisteront dans un premier temps à des conférences sur la philosophie du jeu la deuxième partie de la séance sera consacrée à un atelier débat qui alliera questionnements et pratique sur notre vision du jeu auquel vous participerez !

« Jouer doit être une part importante de ta vie, donne au jeu le temps qu'il mérite » Michael Joseph.

« On peut en savoir plus sur quelqu'un en une heure de jeu qu'en une année de conversation ! » Platon.

02/03/20120: l'invention du jeu, à quoi sert le jeu ?

09/03/2020: le jeu et la pédagogie

16/03/2020: l'amour, l'art et le jeu

23/03/2020: le jeu et le sacré.



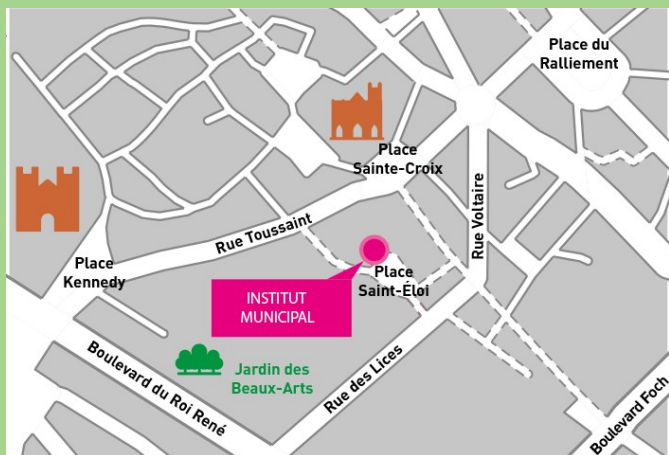
Par Sylvain REBOUL: Les tensions inhérentes à la démocratie

Les thématiques s'inspirent des tensions, inhérentes à la démocratie, entre les droits individuels subjectifs, les droits humains, les droits collectifs et l'intérêt général dans la visée des questions vives actuelles que concernent:

1) La problématique posée par les questions de bio-éthique et de genre (PMA, GPA, filiation juridique et biologique)

2) La problématique des rapports complexes entre l'état, à savoir les services publics, et les services commerciaux privés, sous la forme de missions soumises à la fois à l'exigence de rentabilité et de profit plus ou moins antagoniques, mais pas nécessairement incompatibles (À quelles conditions?), avec celle de l'intérêt général.

Dates: 6, 7 avril (exceptionnellement mardi), 4, 11, 18 et 25 mai 2020



**INSTITUT
MUNICIPAL**

9, rue du Musée
(Place Saint-Éloi)
49100 Angers

☎ 02 41 05 38 80

✉ institut.municipal@ville.angers.fr
www.angers.fr/institutmunicipal